

ASSOCIATION REY LEROUX

**Le Carfour
35340 LA BOUEXIERE**

SIREN 777 657 016

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX



**Au Président,
Aux membres de l'Association,**

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REY LEROUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous



vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne : les subventions, le rapprochement entre les comptes de produits et les conventions afin de nous assurer de l'exhaustivité et de la mesure des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2022.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 31 mai 2022,

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Laure MAUDET

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION REY LEROUX

**Le Carfour
35340 LA BOUEXIERE**

SIREN 777 657 016

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021



ASSOCIATION
REY-LEROUX

DOSSIER COMPTABLE D'ANALYSE FINANCIERE ET DE GESTION

**Exercice
du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Association REY-LEROUX, déclarée en 1908, reconnue d'utilité publique le 12.12.1928.

ASSOCIATION REY-LEROUX
Le Carfour
35340 LA BOUEXIERE

Tél. 02 99 04 47 47
Fax 02 99 04 47 48

contact@rey-leroux.com
www.rey-leroux.fr

BILAN

BILAN ACTIF

Période de : 01/2021 à 12/2021

ACTIF	Brut 2021	Amortissement 2021	Net 2021	Net 2020
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	59 082	52 218	6 864	2 943
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	268 658	151 831	116 827	156 526
Constructions	7 265 361	4 491 474	2 773 887	3 107 418
Installations techniques, matériel et outillage industriel	980 829	766 002	214 826	263 955
Autres immobilisations corporelles	995 042	651 445	343 597	228 922
Immobilisations corporelles en cours	8 102		8 102	20 057
Avances et acomptes				52 585
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	8 690		8 690	8 693
Autres titres immobilisés	201 858		201 858	201 858
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 206		12 206	11 706
TOTAL I	9 799 828	6 112 970	3 686 858	4 054 664
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	27 085	0	27 085	35 273
Avances et acomptes	9 622		9 622	4 310
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	398 668	25 123	373 545	433 028
Créances reçues par legs ou donations				0
Autres créances	188 022		188 022	107 848
Valeurs mobilières de placement	2 837 449		2 837 449	1 294 586
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 873 524		1 873 524	3 563 895
Charges constatées d'avance	26 176		26 176	24 117
		0	0	0
TOTAL II	5 360 547	25 123	5 335 424	5 463 057
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 160 375	6 138 093	9 022 282	9 517 721

BILAN

BILAN PASSIF		
Période de : 01/2021 à 12/2021		
PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 079 216	1 079 216
Fonds propres complémentaires	669 684	669 684
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	5 000	5 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	502 661	502 661
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	502 661	502 661
Autres réserves	3 248 681	3 248 681
Report à nouveau	-367 373	-545 911
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-453 747	-171 462
Situation nette (sous total)	4 684 121	4 787 868
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	463 034	821 072
Provisions réglementées	0	111 068
Droits des propriétaires - (Commodat)	0	0
TOTAL I	5 147 155	5 720 008
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	300 000	300 000
TOTAL II	300 000	300 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		40 000
Provisions pour charges	641 676	669 530
TOTAL III	641 676	709 530
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 318 427	1 534 655
Emprunts et dettes financières diverses	2 822	2 971
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	605 268	431 834
Dettes des legs ou donations	0	67
Dettes fiscales et sociales	814 813	789 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 916	29 089
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	162 206	
TOTAL IV	2 933 451	2 788 183
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	155 200
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 022 282	9 517 722

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat		
Période de 01/2021 à 12/2021		
PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	310	390
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestation de service	68 150	50 062
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 486 765	7 314 180
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	7 486 765	7 313 898
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	170 945	54 189
Utilisations des fonds dédiés		78 715
Autres produits	33 575	87 584
TOTAL I	7 759 744	7 585 120
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	113 589	71 553
Variation de stock	8 189	13 752
Autres achats et charges externes	2 333 562	1 888 862
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	398 798	381 671
Salaires et traitements	3 590 147	3 368 954
Charges sociales	1 493 355	1 517 248
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	571 450	547 726
Report en fonds dédiés		
Autres Charges	91	16 607
TOTAL II	8 509 181	7 806 372
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-749 437	-221 252
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 786	6 980
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	11 786	6 980
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	21 723	25 149
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	21 723	25 149
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-9 937	-18 169
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-759 374	-239 421
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	70 297	64 072
Sur opérations en capital	336 451	345 569
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	381 516	
TOTAL V	788 264	409 642
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	16 482	13 964
Sur opérations en capital	462 690	90 473
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		235 709
TOTAL VI	479 172	340 146
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	309 092	69 496
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 465	1 537
Total des produits (I+III+V)	8 559 794	8 001 741
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	9 013 541	8 173 203
EXCEDENT OU DEFICIT	-453 747	-171 462
dont résultat sous gestion contrôlée	-559 378	-163 725

ANNEXES

INTRODUCTION

L'association Rey Leroux est une association à but non lucratif créée en 1908 et reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission principale d'accompagner, de soigner et de mener des actions au profit des enfants et des personnes accueillies dans ses établissements ainsi qu'à leurs familles.

A cette fin :

- Elle veille à offrir aux personnes accueillies, avec leur participation, les soins, la scolarité et l'éducation formalisés dans un projet de vie personnalisé.
- Elle accueille et prend soin d'enfants, d'adolescents, d'adultes, en situation de handicap et/ou malades, et leur garantit un accompagnement médical et social adapté à la complexité de leur situation singulière, en lien étroit avec leurs familles.
- Elle participe par son engagement à l'élaboration du projet médical et médico-social du territoire et contribue à répondre aux orientations attendues par les politiques publiques.

Les établissements IEM, EEAP et SESSAD de l'association Rey Leroux sont agréés par l'ARS et financés par la sécurité sociale.

L'EAM est cofinancé par la sécurité sociale et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

	2021	2020
TOTAL Bilan :	9 022 282 €	9 517 721 €
TOTAL des Produits d'exploitation :	7 759 744 €	7 585 120 €
Résultat Net Comptable :	-453 747 €	-171 462 €

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

L'exercice précédent était également d'une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 26 avril 2022 par le conseil d'administration.

✓ **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

L'association a signé un CPOM tel que prévu à l'article L313-11 du code de l'action sociale et des familles en décembre 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 et pour une durée de 5 ans.

Le CPOM s'accompagne d'un contrat de retour à l'équilibre.

✓ **Conséquences du CPOM sur les comptes**

Le passage en procédure EPRD a été effectuée de façon dérogatoire avant la signature du CPOM (soit l'EPRD 2019), l'établissement dispose selon les textes réglementaires et en adéquation avec les conditions du contrat, d'une libre affectation des résultats annuels.

Les comptes comptables relatifs aux résultats sous contrôle des financeurs n'ont plus lieu d'être. Les financeurs ne sont plus autorisés à procéder à des « reprises » de financement lors de la présentation d'excédents, sauf en cas de sous activité.

Sur le même principe, les éventuels déficits ne seront pas compensés par l'ARS.

✓ **Périmètre des activités**

Il n'y a pas eu de changement de périmètre d'activité entre 2020 et 2021.

✓ **Coopération avec l'association Ar Roc'h**

L'association Rey-Leroux, en phase de restructuration et de reconfiguration de son périmètre d'activité, a sollicité l'association Ar Roc'h afin de bénéficier de son soutien pour assurer temporairement la mission de direction générale et de mutualiser des compétences de direction. Une convention de direction générale a été passée entre les 2 associations pour la période du 09/19 à 12/2020 moyennant une facturation mensuelle de prestations.

Une nouvelle convention de coopération a été signée le 29/04/2021 afin d'en préciser les conditions financières par le biais d'une convention de mise en commun de moyen via un groupement de fait. Cela a été l'occasion de formaliser à nouveau le document unique de délégation, les documents de subdélégations ainsi que les conventions de mise à disposition individuelles.

✓ COVID-19

L'épidémie de COVID-19 est un événement d'une exceptionnelle gravité ayant des conséquences sanitaires, économiques et financières affectant les activités des entités françaises tenues d'établir des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation, la pandémie n'a pas eu d'impact majeur sur l'activité de l'association.

L'année 2020 ayant été particulièrement impactée par la crise COVID, la comparaison des charges et des produits entre 2020 et 2021 est rendue complexe notamment sur les postes de dépenses du groupe 1. Les financements publics octroyés ont été maintenus par les financeurs en 2020 comme en 2021.

✓ Accords Laforcade

Tel qu'annoncé par le Premier ministre le 8 novembre 2021, l'indemnité Laforcade a été mise en place à partir du 1er novembre 2021, une indemnité mensuelle « Laforcade » de 238 € bruts a été versée en janvier 2022 une fois les crédits versés par l'ARS. Cette indemnité concerne les personnels soignants (aides-soignants, AMP, infirmiers, orthophonistes, ergothérapeutes...). Montant octroyé pour 2021 de 60 115€ pour un coût réel de la mesure sur 2021 de 60 810€.

A compter du mois d'avril 2022, la revalorisation salariale a été étendue aux professionnels de la filière socio-éducative. La liste des métiers a été présentée le 12 avril 2022 (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, psychologue...)

Les professionnels des filières administratives et logistiques ne sont, pour le moment, pas pris en compte dans cette démarche de revalorisation

✓ Indemnité inflation

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les salariés percevant moins de 2 000 € nets par mois ont perçus en décembre 2021 une indemnité inflation d'un montant de 100 €.

Nous avons déduit le montant des indemnités inflation versées aux salariés des cotisations sociales dues à l'Urssaf, l'impact sur les comptes de l'association est donc neutre.

✓ Cessions immobilières

Deux cessions immobilières sont intervenues en 2021 :

Maison des familles :

- Cession signée en février 2021
- Prix de cession net 128K€
- VNC 57K€
- Solde net +71K€

Lot Mairie :

- Cession signée en août 2021
- Prix de cession net 200K€
- VNC 405K€
- Reprise prov 2020 235K€

Solde net +30K€

Une reprise de provision a été effectuée en 2021 en lien avec la cession du groupe bâtiment scolaire.

Une dépréciation avait été comptabilisée en 2020 pour 236K€.

✓ Reprise des provisions devenues sans objet sur l'exercice 2021

Des provisions devenues sans objets ont été reprises pour 146K€ (provision grosse réparation, provision renouvellement d'immobilisation, provision des plus-values). Cela impacte donc la lecture du compte de résultat sur le poste reprises d'amortissements, dépréciations et provisions. Elles sont comptabilisées en produits exceptionnels.

« Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association et de garantir la qualité et la compréhension de l'information. »

Les comptes présentés intègrent le nouveau Règlement défini par l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables sont :

- Le principe de continuité d'activité,
- Le principe de régularité et de sincérité,
- Le principe de prudence,
- Le principe de permanence des méthodes,
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- Le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables relatives aux associations du secteur médico-social :

- ANC 2018 – 06, ANC 2019-04 et règlements ultérieurs modifiant l'ANC N° 2014-03
- M22 Bis

✓ **Permanence de méthode comptable**

L'ANC 2018-06 applicable à partir du 01/01/2020, a été mis en œuvre au cours de l'exercice comptable 2020, comme l'impose la réglementation. Il n'a pas été appliqué de changement de méthode au cours de l'exercice 2021.

✓ **Fonds dédiés**

Art. 132-1

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les autres contributions accordées par l'autorité de tarification.

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ». Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

✓ **Fiscalité**

L'association étant déclarée d'utilité publique, elle est autorisée à procéder à la délivrance de reçus fiscaux. Elle est également autorisée à recevoir des dons.

De plus, du point de vue fiscal, l'association est soumise à l'impôt des sociétés au titre des plus-values sur les placements financiers.

✓ **Fonds propres**

Les fonds propres sont constitués des fonds avec ou sans droit de reprise du financeur, des réserves, du report à nouveau et résultats, ainsi que des subventions d'investissements et provisions réglementées.

Les montants concernés sont évalués à leur valeur historique.

✓ **Immobilisations**

(Voir tableau ci-joint)

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été amorties suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement retenue a été celle de la durée de vie prévue de l'immobilisation, à savoir :

- Concessions et droits similaires : de 3 à 5 ans
- Agencements et aménagements de terrains : de 5 à 20 ans
- Constructions : de 10 à 60 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : de 3 à 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles : de 3 à 10 ans

✓ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées dès lors qu'il existe un risque de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

Suite à la fin de l'activité SSR la créance dite « créance article 58 » a été réglée par la CPAM pour 236K€ en 2021.

✓ **Stocks**

Les produits et marchandises stockés sont évalués au coût d'achat pour les biens achetés.

✓ **VMP**

Les VMP sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale à la clôture de l'exercice.

✓ Subventions d'investissement

Lorsque les immobilisations financées sont amortissables, la reprise de la subvention s'opère au même rythme que la dotation aux amortissements des biens concernés sur la base du taux de subventionnement. Aucune subvention n'a été octroyée en 2021.

✓ Provisions

Autres provisions réglementées

Conformément au CASF, il est permis aux associations relevant du secteur médico-social de provisionner les plus-values issues des produits financiers ainsi que des cessions d'éléments d'actif.

Celui-ci étant toutefois en contradiction avec les règlements comptables, l'association décide de ne plus pratiquer de provisionnement.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources, précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, au profit des tiers. Il doit être certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie pour l'association ; ou bien sans contrepartie équivalente.

Les provisions pour risques sont constituées sur la base des éléments de charge connus à la clôture de l'exercice et actualisées annuellement.

Il n'y a aucun litige au 31/12/2021.

Provision IFC

L'association comptabilise également des provisions pour départ à la retraite. L'établissement procède à l'enregistrement de ses engagements au titre des départs à la retraite, selon la méthode dite actuarielle conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, estimée par le logiciel de gestion des Ressources Humaines.

Les critères retenus pour cette estimation sont les suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 1,5%
- Taux monétaire : 2%
- Taux de charges patronales non cadre : 47%
- Taux de charges patronales cadre : 47%
- Dont Taux de taxes sur les salaires : 51%
- Turn Over : env. 6,6%

✓ **Emprunts**

L'association n'a pas souscrit d'emprunt structuré et n'a pas recours au SWAP de taux d'intérêt.

Il n'y a pas eu d'emprunt souscrit sur l'exercice.

✓ **Dettes**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

✓ **Séparation des exercices**

Produits à recevoir

L'association comptabilise un produit à recevoir lorsque le produit est un produit connu avec certitude à la clôture de l'exercice N mais que la pièce comptable correspondante n'a pas encore été émise ou reçue.

Ces produits à recevoir peuvent correspondre à des produits notifiés mais non encaissés (Réquisition des Antilles et remboursements assurance) ou de l'allocation logement des résidents de l'EAM (mois de décembre).

Produits constatés d'avance

Concernant les dotations, lorsque la notification porte sur une période excédant celle de l'exercice, le montant comptabilisé sur l'exercice est déterminé au prorata des périodes concernées.

Lorsqu'une subvention d'exploitation est allouée à l'association mais que la charge correspondante n'a pas été réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Lorsqu'une recette diverse a été intégralement facturée par l'association alors que la prestation correspondante n'a pas été intégralement réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

L'association comptabilise notamment au 31/12, des CNR de l'ARS destinés à financer des formations, des crédits fléchés obtenus sur Appel à projets, ou bien des crédits couvrant l'année scolaire 2021-2022

Intérêts courus non échus

Les intérêts sur emprunts dus au 31 décembre mais non échus sont valorisés conformément aux modalités de calcul applicables à chaque emprunt contracté ; dès lors que l'ICNE est significatif (supérieur à 1000 euros).

Charges à payer

Les charges à payer sont valorisées sur la base des montants engagés. Les charges à payer rattachées à l'exercice comprennent :

- La valorisation des marchandises et prestations réceptionnées non comptabilisées (factures fournisseurs non parvenues), effectuée sur la base des montants engagés,

- La valorisation des charges de personnel et charges afférentes (dettes fiscales et sociales), effectuée après recensement des éléments à rattacher à l'exercice sur la base des éléments connus, et notamment la provision pour congés payés.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont identifiées et valorisées après revue de la périodicité de facturation des principales prestations récurrentes comptabilisées (contrats de maintenance, assurances, loyers, téléphone, énergie et fluide, etc.).

Effectifs de l'Association par structure

<i>Structure</i>	<i>ETP CDI</i>
<i>EAM</i>	<i>40,34</i>
<i>EEAP</i>	<i>34,64</i>
<i>IEM</i>	<i>32,69</i>
<i>SESSAD</i>	<i>10,82</i>
<i>ASSOCIATION</i>	<i>118,49</i>

Tableau des Immobilisations

Tableau des Immobilisations				
Association REY-LEROUX - Période de 01/2021 à 12/2021				
Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2020	Acquisitions 2021	Cessions 2021	Immobilisations au 31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	48 238	10 844	0	59 082
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	48 238	10 844	0	59 082
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	10 447 744	491 881	1 421 604	9 518 021
Terrains	8 958			8 958
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	333 883	0	74 183	259 700
Constructions	8 367 908	224 297	1 326 844	7 265 361
Installations, matériel et outillage techniques	935 354	46 024	520	980 859
Autres immobilisations corporelles	781 583	213 459	0	995 042
Immobilisations corporelles en cours	20 057	8 102	20 057	8 102
Immobilisations financières	222 258	3 576	3 080	222 755
Participations	8 693		3	8 690
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	201 858			201 858
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 706	3 576	3 076	12 206
TOTAL IMMOBILISATION	10 718 240	506 302	1 424 683	9 799 858

Tableau des Amortissements et Dépréciations

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2020	Dotations 2021	Diminutions 2021	Amortissements et dépréc. au 31/12/2021
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	45 295	6 923	0	52 218
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	45 295	6 923	0	52 218
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	6 670 866	564 452	1 174 565	6 060 752
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	186 315	19 529	54 014	151 831
Constructions sur sol propre	5 260 490	351 016	1 120 032	4 491 474
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage techniques	671 400	95 123	520	766 002
Autres immobilisations corporelles	552 661	98 784	0	651 445
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	6 670 866	564 452	1 174 565	6 060 752
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	6 716 161	571 375	1 174 565	6 112 970

Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Association Rey-Leroux - Période du 01/01/2021 au 01/12/2021

Libellé	Montant brut 2021
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	8 690
Prêts (274)	
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	214 065
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	398 668
Autres créances clients (4096,4097, etc)	177 428
Personnel et comptes rattachés (421,)	7
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	6 476
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	4 110
Avances et acomptes	
Charges constatées d'avance (486)	26 176
TOTAL CREANCES	835 622
DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	
Autres emprunts obligataires (163)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ...)	1 318 427
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	2 822
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	605 268
Personnel et comptes rattachés (421,)	311 274
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	484 012
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	19 527
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	29 916
Produits constatés d'avance (487)	162 206
TOTAL DETTES	2 933 451

Provisions inscrites au BILAN

Association REY-LEROUX – Période de 01/2021 au 12/2021

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Montants 2021
Réserves de Compensation				
10686 - Des Déficits d'Exploitation				
10687 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	15 618		15 618	
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)	65 392		65 392	
148 - Autres provisions réglementées	30 058		30 058	
<i>1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)</i>				
<i>14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé</i>				
<i>14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant</i>				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	111 068		111 068	
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	40 000		40 000	
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	634 791	6 885		641 676
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	34 739		34 739	
158 - Autres Provisions pour Charges				
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	709 530	6 885	74 739	641 676
Autres provisions - dépréciation				
491 - Dépréciation des Comptes de Tiers	25 123			25 123
TOTAL DES AUTRES PROVISIONS - DEPRECIATION	25 123	0	0	25 123
TOTAL GENERAL	845 721	6 885	185 807	666 799
Dont Exploitation		6 885	40 000	
Dont Exceptionnel		0	145 807	

Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion exercices antérieurs	70 297	64 072
Produits cession éléments d'actif	328 413	326 379
QP SUBV Invest résultat N	8 038	19 190
Reprise sur dépréciation immobilière	235 709	
Reprise provision grosses réparations	34 739	
Reprises sur amortissements d'immobilisations	65 392	
Reprise sur provisions réglementées	45 676	
TOTAL V	788 264	409 641

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	15 814	11 767
Pénalités amendes	668	722
Autres charges exceptionnelles		1 475
Sur opérations en capital - valeurs compta immo cédées	462 690	90 473
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		235 709
TOTAL VI	479 172	340 146

Tableau de suivi des fonds dédiés

Association REY-LEROUX – Période de 01/2021 au 12/2021

ANNEXE

FONDS DEDIES	Montants 2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Montants 2021
Fonds Dédiés				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations				
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	300 000,00			300 000,00
194 - Sur Subventions de Fonctionnement				
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
TOTAL GENERAL	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00

Les fonds dédiés correspondent au versement d'une subvention par l'ARS pour la réhabilitation et l'extension de l'EAM. 200K€ seront versés au bailleur afin de réduire l'augmentation de loyer en 2022.

Tableau de variations des fonds associatifs

Association REY-LEROUX – Période de 01/2021 au 12/2021

Nature des provisions et des réserves	Montant Début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 535 630		218 269		1 753 899
Dons	218 269			218 269	-
Réserves :					
Réserves d'investissement	3 032 113				3 032 113
Réserves de trésorerie	502 661				502 661
Réserves de compensation	216 568				216 568
Réserves de couverture du BFR					-
Autres réserves					-
Report à nouveau excédentaire	100 305	350 000	- 7 737		442 568
Report à nouveau déficitaire	- 146 728		- 800 646		- 947 374
RESULTAT DE L'EXERCICE :					
- Hors activités ESMS	- 171 461			- 171 461	-
- Activités ESMS					-
- non affecté	155 200			155 200	- 0
Autres fonds associatifs					-
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					-
Report 1/3 financeur					-
Report à nouveau déficitaire	- 1 101 067				- 1 101 067
Report à nouveau bénéficiaire	620 463		792 122		1 412 585
Report à nouveau dépenses rejetées	- 165 252				- 165 252
Report à nouveau charges et prod différés	- 8 832				- 8 832
Subventions d'investissement					-
Autres subventions d'équipement	839 582	- 350 000			489 582
Autres subventions d'investisst reprise	- 18 510		- 8 038		- 26 548
TOTAL I	5 608 941	-	193 969	202 008	5 600 902

Tableau des Emprunts

Association Rey Leroux - Période du 01/01/2021 au 01/12/2021

Libellé	Debt in exercise		Intérêts (2)	Annuités (1)+(2)	Debt in exercise N	Date	Montant	Durée	Taux
	d'exercice N-1	d'exercice N							
C/163 Emprunts obligataires									
<i>C/1631-Emprunts obligataires remboursables in fine</i>									
<i>C/1632-Autres emprunts obligataires</i>									
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit									
<i>C/1641 Emprunts en euros</i>									
EMPRUNT BPO F BERNARD 2009*									
EMPRUNT BFCC UF2 2004									
EMPRUNT CDC UF2 2005									
Emprunt BFCC CARFOUR - 2009									
Emprunt Caisse Epargne 2015 Véhicule Direction									
Emprunt Caisse Epargne 2015 2 Véhicules									
BPO 2016									
Emprunt BPO Ccsr 2017									
Emprunt BFCC SSI									
<i>C/1643 Emprunts en devises</i>									
<i>C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de</i>									
<i>C/1648 Autres emprunts auprès des établissements de crédits</i>									
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières									
<i>C/1672 Titres associatifs</i>									
<i>C/1673 Prêts de l'Etat</i>									
<i>C/1674 Avances remboursables du FMESPP</i>									
<i>C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>									
<i>C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>									
<i>C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>									
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)									
TOTAL	1 534 656,00	1 534 656	21 872,09	238 100,67	1 318 426,73	-	3 851 365		

* Prêt renégocié: Modification du montant des échéances trimestrielles, dernière échéance en novembre 2023

Tableau des contributions volontaires

Association Rey Leroux - Période du 01/01/2021 au 01/12/2021

Postes	Taxe sur les	Formation	Rémunération	Rémunération	Rémunération	Charges de	Charges de	Charges de	Autres charges	Total
	salaires SA	Professionnelle et GIALI SA	P M (budget SA) 642	PNM (budget SA) 641	sécu 6451	sécu 6452	Sociales 6471	Sociales 6472		
	-631	-633			(budget SA)	(budget SA)	(budget SA)	(budget SA)		
Enseignant Spécialisé (ancienneté 5 ans) - indice 519	3024	150		30305	13375		631			47485
Enseignant Spécialisé (ancienneté 5 ans) - indice 519	3024	150		30305	13375		631			47485
Enseignant Spécialisé (ancienneté 5 ans) - indice 519	3024	150		30305	13375		631			47485
										142455

✓ Subventions, dotations globales, produits de la tarification

Les produits sont comptabilisés dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de conditions suspensives pour le montant prévu dans la convention d'attribution. Les produits conditionnés à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisés au prorata du niveau de dépenses réalisées. Lorsqu'il existe un risque de reversement, une provision est comptabilisée afin de couvrir le risque de reversement.

Les CNR versés par l'ARS en 2021 s'élèvent à 296 441 €. Ils ont concerné tous les établissements.

- Ségur : 60 115 €
- Gratification stagiaire éducateur jeunes enfants : 1 228 €
- Permanents syndicaux : 24 447 €
- Formation accompagnement écriture projet d'établissement : 18 310 €
- Test Covid : 4 500 €
- Surcoût RH suite enquête Covid : 79 319 €
- Situation Critique : 87 900 €
- Molécules onéreuses : 40 000 €
- Creton : reprise de 19 378 € au lieu de 163 842 € (Produits Creton 2020). Une régularisation sur les années antérieures de 144 463 €.

En 2022, sera versé au titre de la réquisition de personnel soignant pour les Antilles, la somme de 21 427 €.

✓ Compléments d'informations sur les immobilisations

Les travaux en lien avec les dégâts des eaux de mai 2020 ont été réalisés en 2021 pour un montant de 212 437 € dont 112 592 € n'ont pas été pris en charge par l'assurance. Ceux-ci (sols, menuiseries, plafonds suspendus, plomberie) ont été immobilisés. Les remboursements s'élèvent à 75 526 € après prise en compte de la vétusté par l'assureur.

✓ Rémunération des dirigeants

Seul un poste de directrice adjointe figure dans les rémunérations des plus hauts cadres dirigeants, une telle information conduirait à communiquer une rémunération individuelle considérée comme confidentielle.

✓ Honoraires commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9 600 €

Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 9 600 €

Aucune prestation de service entrant dans les services autres que la certification des comptes n'a été mise en œuvre en 2021.

✓ Engagements

Le conseil départemental 35 a accordé sa caution auprès des établissements bancaires pour les deux emprunts contractés pour le financement du bâtiment l'hébergement ouvert le 01/05/2005 pour un montant de 2 287 000,00 euros se répartissant de la manière suivante :

- 1 370 000,00 euros auprès de la CDC (Caisse de Dépôts et Consignations) (fin 2029)
- 917 000,00 euros auprès du Crédit Coopératif (terminé)

Un compte à terme (n°877720620283) ouvert en avril 2015, est mis en garantie pour le prêt 03053300 de 350 000 € accordé par le crédit coopératif en 2009 pour la construction de la pouponnière-oasis. Il s'agit d'un compte de dépôt à terme progressif sur 5 ans souscrit à hauteur de 150 KE, nanti sur la durée limitée du placement. Il a été renouvelé jusqu'au 17 mai 2028.

Un compte à terme ouvert en décembre 2019, est mis en garantie pour le prêt 117243C de 300 000 € accordé par le crédit coopératif en décembre 2019 pour la remise aux normes du SSI. Il s'agit d'un compte à terme progressif sur 7 ans souscrit à hauteur de 150 K€, nanti sur la durée limitée du placement.

✓ Nature des transactions effectuées avec des personnes physiques ou morales

En application de l'Art. 431-12 du règlement ANC 2018-06, l'entité fournit en annexe des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- Désignation de la contrepartie ;
- La nature de la relation avec la contrepartie ;
- Le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- Toute autre information sur les transactions nécessaires à l'appréciation de la situation financière de l'entité

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales. Les transactions figurant dans l'annexe remplissent la condition d'être non habituelles ou de ne pas être conclues à des conditions normales comme, par exemple une dotation à une fondation ou à un fonds de dotation, ou un apport en fonds propres à une autre entité. Ces transactions ne sont pas limitées à certaines contreparties (parties liées ou conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce). »

✓ **Convention avec l'association AR ROC'H**

a. Convention de coopération

Personnes concernées : M. Jean Dominique TORTUYAUX, Président des associations Ar Roc'h et REY LEROUX, Mmes Marie-Thérèse LORRANS et Françoise LE TALLEC, administratrices dans les deux associations.

Nature et objet : il a été établi une convention de coopération entre les associations AR ROC'H et REY LEROUX en date du 12 juillet 2019 mettant à disposition du personnel de direction par l'association AR ROC'H à l'association REY LEROUX moyennant un forfait de 4.000 Euros par mois du 01/01/2021 au 29/04/2021.

Modalités : Au cours de cet exercice 2021, les charges s'élèvent à **16 000 Euros**.

b. Convention de mises à disposition

Personnes concernées : M. Jean Dominique TORTUYAUX, Président de votre association, et de l'association REY LEROUX, Mmes Marie-Thérèse LORRANS et Françoise LE TALLEC, administratrices dans les deux associations.

Nature et objet : Au cours de l'exercice 2021, il a été établi différentes conventions de mises à disposition de personnel par l'association AR ROC'H à l'association REY LEROUX et inversement détaillés ci-après :

Modalités : Au cours de cet exercice 2021, les charges s'élèvent à 113 193.05 Euros - les produits s'élèvent à 10 535.56 Euros.